

LE PETIT JOURNAL CANIN

Du Club d'Education & Sport Canin St Brissonnais

Rue des Martins – 45500 St Brisson sur Loire

Tél : 02 38 36 73 64 – Site : <http://clubcaninstbrisson.over-blog.net/>

N°14 – AVRIL 2012

Les Sports Canins pratiqués au Club

Toutes les informations que vous trouverez dans ce bulletin proviennent des fiches du site :

"Chiens-online.com – Le site officiel du Chien de Race " de la SCC
(<http://www.chiens-online.com/accueil.html>)

Au Club d'Education et Sport Canin St- Brissonnais nous pratiquons le Ring et l'Obéissance.
Vous trouverez ci-dessous des explications sur ces 2 sports.

LE RING

GENERALITES :

Comme son nom l'indique, le Ring se déroule dans un ring clos. C'est une discipline très ancienne en France. Le premier club a été créé à Lille en 1906.

CONTENU DE CETTE DISCIPLINE :

La discipline de Ring comporte :

- des exercices d'assouplissement : suite au pied en laisse, suite muselée, absence du conducteur, rapport d'objets, positions à distance, en avant, refus d'appâts.
- des exercices de saut : palissade, longueur, haie.
- des exercices de mordant : attaque lancée de face, garde d'objet, garde au ferme, défense du maître, fausse attaque, attaque fuyante, recherche et conduite.

QUI PEUT PARTICIPER ?

Pour participer à un concours en ring le chien doit être tatoué ou identifié par puce électronique, âgé de douze mois révolus, être inscrit au LOF (Livre des Origines Français) ou titulaire d'un pedigree délivré par une société canine étrangère reconnue par la fédération canine internationale (FCI).

Remarque : même s'ils ne sont pas confirmés, ils peuvent être présentés au Brevet.

Le mâle doit être complet (2 testicules), vérification à la réussite du passage du brevet.

Un chien devra être possesseur d'un carnet de travail ainsi que d'une licence "Mordant" valide, qui devront être présentés au juge sur le terrain avant le début des épreuves.

Sa race devra donc figurer sur la liste des races autorisées à la pratique du mordant sportif, révisée périodiquement et publiée par la CUN-CBG (Commission d'Utilisation Nationale Chiens de Berger et de Garde).

Les chiens participants doivent être équilibrés, faire preuve d'un grand courage et posséder des qualités physiques exceptionnelles. Il faut beaucoup d'entraînement et de passion pour se lancer dans les épreuves de Ring.

LA COMPETITION :

Après avoir obtenu le Brevet en Ring, les passionnés pourront débiter en compétition.

Trois échelons distincts sont encadrés par un règlement strict :

Echelon 1 (Ring 1), composé de 11 exercices de sauts, d'obéissance et de mordant.

Echelon 2 (Ring 2), composé de 15 exercices de sauts, d'obéissance et de mordant.

Echelon 3 (Ring 3), composé de 19 exercices de sauts, d'obéissance et de mordant.

Des épreuves sélectives permettent aux meilleurs chiens de ring 3 d'accéder aux Championnats régionaux et s'ils répondent aux conditions établies par la Commission d'Utilisation ils pourront participer au Championnat de France en Ring annuel.

Les races canines autorisées au mordant :

AIREDALE TERRIER, BERGER ALLEMAND, BERGER BLANC SUISSE, BERGER DE BEAUCE, BERGER DE BRIE (Fauve, Noir, Ardoise, Gris), BERGER DE PICARDIE, BERGER DES PYRENEES à Face Rase, BERGER DES PYRENEES à Poil Long, BERGER HOLLANDAIS (A poil court, A poil dur, A poil long), BORDER COLLIE, BOUVIER D'AUSTRALIE, BOUVIER DES ARDENNES, BOUVIER DES FLANDRES, BOXER (Bringé, Fauve), CANE CORSO, CHIEN DE BERGER BELGE (Groenendael, Laekenois, Malinois, Tervueren), COLLEY (A poil court, A poil long),

DOBERMANN (Marron et Feu, Noir et Feu), DOGUE DES CANARIES, DOGUE MAJORQUIN, FILA DE SAN MIGUEL, HOVAWART, KELPIE AUSTRALIEN, PULI (Blanc, Noir, Gris/Fauve clair), ROTTWEILER, SCHNAUZER GEANT (Noir, Poivre et Sel), TERRIER NOIR RUSSE.

Remarque : le Fila Brasileiro (groupe 2) est en attente d'autorisation et le Terrier Noir Russe (Groupe 2) est autorisé pour une période probatoire de 3 ans.

L'OBEISSANCE

QU'EST-CE QUE LA DISCIPLINE D'OBEISSANCE ?

L'obéissance s'est pratiquée en France après les années 1997. Elle est articulée sur trois niveaux de progression : les classes 1 et 2, pouvant être aménagées au niveau national et la classe 3, internationale, gérée par la F.C.I.

L'obéissance est une discipline en plein essor, l'augmentation importante du nombre de concours en témoigne). Elle est le prolongement naturel de l'éducation canine, au travers d'une série d'exercices tels que : suite avec ou sans laisse, rappel, envoi en avant, rapport d'objet, saut, flair, etc.

Le travail doit être réalisé dans la joie et renforce la complicité et la communication maître/chien.

QUI PEUT PRATIQUER L'OBEISSANCE ?

La discipline est ouverte à tous les chiens inscrits au Livre des Origines Français (LOF) et par dérogation du comité de la SCC aux chiens non LOF (Pour le 1er chien), quelle que soit leur race et accessible à tous les maîtres.

L'obéissance a pour objectif de permettre à tout propriétaire de chien de mieux le comprendre et de communiquer avec lui, au travers d'exercices simples, sans contrainte et accessibles à tous, afin de vivre en totale complicité avec son compagnon. Le chien doit montrer au travail, sa disponibilité, sa souplesse à obéir aux commandements, son enthousiasme et sa rapidité dans l'exécution. On doit toujours voir une équipe gaie, unie et harmonieuse.

Elle révèle la complicité du chien avec son maître et met en valeur ses qualités naturelles.

L'âge des chiens pour la présentation est de 12 mois minimum.

Elle est enseignée dans les Clubs canins rattachés aux Sociétés Canines Régionales.

Tous les exercices du programme des concours d'obéissance sont réalisés naturellement par le chien dans la vie de tous les jours. Il s'assoit, se couche, se lève, se porte en avant, trouve un objet, etc. de manière innée et quand bon lui semble ! La difficulté pour le maître sera de les lui faire faire sur ordre ou commandement en fonction du règlement.

Remarque : cette discipline n'est pas utilisée pour sélectionner les reproducteurs canins.

Pour pouvoir pratiquer ces sports le chien doit obligatoire être titulaire du C.S.A.U. (Certificat de Sociabilité et d'Aptitude à l'Utilisation)

Les épreuves du CSAU sont organisées avec l'autorisation des Sociétés Canines Régionales à l'occasion de manifestations (concours et expositions) organisées par des Clubs d'utilisation ou par des Clubs de races.

L'objectif de ce test est de s'assurer de l'équilibre du chien, de sa sociabilité et de l'aptitude du maître à contrôler son animal.

GENERALITES :

Le Certificat de Sociabilité et d'Aptitude à l'Utilisation ou CSAU est ouvert à tous les propriétaires de chiens, avec ou sans inscription à un Livre des Origines (LOF pour la France), qu'ils soient adhérents ou non d'un Club d'utilisation ou de race.

Tous les chiens, sans exception, doivent être âgés de 12 mois révolus le jour de l'examen et présentés par leur propriétaire. Ces critères sont à vérifier par le juge avant le début du test.

Si le chien montre des signes d'agressivité ou de peur excessifs, si son comportement ne permet pas au juge de contrôler son identification (tatouage ou puce), le chien sera ajourné (ce n'est pas définitif, ce chien pourra être présenté ultérieurement).

La détention du CSAU est obligatoire pour pratiquer les disciplines gérées par la Commission d'Utilisation Nationale Chiens de Berger et de Garde (CUN-CBG) telles l'Obéissance, le Ring, Mondioring, RCI, Campagne, Pistage, à condition que le chien soit inscrit à un Livre des Origines (LOF en France) et qu'il appartienne, dans le cadre des activités de mordant, à une race "autorisée" au mordant parmi les races répertoriées dans les 1er, 2ème et 3ème groupes.

CONTENU DE CE TEST :

- Exercice de la stabilité et de la sociabilité, en présence et en l'absence du maître :

Le chien ne doit pas paniquer ou se défendre, doit accepter les caresses d'un étranger (lors du contrôle d'identification par exemple), doit supporter de croiser un autre chien en laisse, etc.

- Exercice de la marche en laisse :

On teste ici la capacité du chien à marcher sans tirer sur sa laisse (quelques tensions peuvent être tolérées).

- Exercice de l'absence du maître :

On teste ici la capacité du chien à garder sa position pendant 30 secondes en l'absence de son maître (qu'il ne voit pas, les mouvements dans un rayon de 2 mètres sont tolérés).

- Exercice du rappel :

Le chien immobilisé à une vingtaine de mètres de son maître devra revenir au pied, sur son simple rappel, dans un délai de 15 secondes et dans un rayon de 2 mètres.

- Le chien peut obtenir l'un des deux résultats suivants :

- Apte, avec le qualificatif Excellent, Très bon ou Bon
- Ajourné

CHIENS DE 1ère ET 2ème CATEGORIES :

Le test du CSAU est accessible aux chiens appartenant à la 1ère catégorie s'ils remplissent les clauses particulières définies par la loi 99-5 et aux chiens de la 2ème catégorie dès lors qu'ils satisfont aux conditions suivantes :

- Pour les chiens de 1ère catégorie : à condition qu'ils aient été stérilisés (l'attestation de stérilisation par un certificat vétérinaire doit être présentée au juge).

Titulaires du CSAU, les chiens de 1ère catégorie qui remplissent les conditions citées précédemment, peuvent également participer aux épreuves d'obéissance.

- Pour les chiens de 1ère et 2ème catégories : La détention du CSAU ne les dispense des obligations réglementaires prévus par les dispositions de la loi 99-5 du 6 janvier 1999 (telles que le port de la muselière dans les lieux et transports publics, la procédure de déclaration en mairie, etc.).

LE BON GESTE

Comment lui nettoyer les oreilles ?

Certainement pas avec un coton tige, vous risqueriez de lui faire mal, notamment s'il tourne brutalement la tête !

De même, quand vous lui faites prendre un bain, ne mettez pas de coton dans ses oreilles, car cela favorise l'infiltration de l'eau jusqu'aux tympans, et un risque d'inflammation les jours suivants ...

Pour bien faire utiliser uniquement des produits à usage vétérinaire comme un nettoyant auriculaire spécifique pour chiens.

C'est à faire au moins une fois par semaine, sauf pour les chiens à oreilles tombantes, ou avec une forte pilosité à l'entrée du conduit, qui nécessite un nettoyage tous les huit à dix jours.

En pratique, instillez quelques gouttes de nettoyant auriculaire, massez l'extérieur de l'oreille avec la main essuyez l'excès de produit avec une compresse.

S'il fait froid dehors, ne le faites pas avant de sortir avec votre chien.

SANTE

Quoi de neuf contre les puces et les tiques ?

Ces bêtes compliquent l'existence de tous les maîtres d'animaux que nous sommes. Marre de voir notre petit protégé se gratter éperdument ? Aujourd'hui, c'est décidé, vous prenez le problème à bras le corps pour faire la peau à ces insupportables parasites !

Tout d'abord, il faut anticiper. N'attendez pas de voir des parasites sur votre animal pour vous alerter car ils n'hésiteront pas à s'inviter chez vous !

De plus, en le traitant, vous le protégez contre des complications de type maladies, allergies ou plaies de grattage.

Vous trouverez des antiparasitaires un peu partout mais c'est chez votre vétérinaire que vous obtiendrez des produits qui ont fait leurs preuves, associés à de précieux conseils.

Pipettes ou sprays ?

Les pipettes (à verser sur la nuque) et les sprays sont les formes les plus courantes. Les pipettes ont besoin d'un délai pour se stocker dans les glandes sébacées de la peau alors que les sprays éliminent immédiatement les parasites. Ces derniers vous demanderont plus d'énergie car il faut en appliquer sur tout le corps de l'animal qui ne coopère pas toujours !

Mais s'il est fortement infesté, préférez le spray. Le problème sera immédiatement réglé.

Les pipettes sont beaucoup plus "zen" pour le maître et l'animal. En quelques secondes et sans effort, il sera traité pour un mois. Pour des raisons pratiques, privilégiez la pipette sur les chiens à poils longs. Les molécules contenues dans les colliers anti-puces ne sont pas assez puissantes pour traiter le corps entier de l'animal. En revanche, les colliers anti-tiques se montrent plus performants. Quant aux poudres, il faudrait en appliquer tous les jours pour espérer un résultat.

Produits naturels

Vous trouverez dans les herboristeries ou les magasins bio divers insecticides naturels. On vous proposera sans

doute la racine de "Quassia Amara" utilisée en décoction, filtrée et pulvérisée sur l'animal ou l'huile essentielle de lavande associée à 'huile de neem (anti-parasitaire naturel). Plutôt fugaces, les traitements doivent être utilisés de façon très fréquente et sur des animaux ne présentant aucune allergie aux piqûres de puces.

L'efficacité de ces produits n'est pas prouvée scientifiquement et les éternitaires sont, par conséquent, majoritairement réservés.

Réchauffement climatique

Le réchauffement et le dérèglement climatiques sont très favorables à ces parasites. La température annuelle augmente avec des phénomènes de pluie plus violents et plus fréquents. Plus il fait chaud et plus le taux d'humidité est élevé, plus ces parasites se multiplient vite. Bien que la belle saison soit la plus propice aux puces et aux tiques (de mars à novembre), il est fortement recommandé de traiter son animal de façon préventive, tous les mois et durant toute l'année avec un anti-parasitaire externe de qualité.

A l'inverse des tiques qui vivent dans le milieu extérieur (bosquets, hautes herbes, etc.), 95 % des puces se trouvent dans nos logements sous forme d'œufs, de larves ou de cocons. Elles se reproduisent et pondent leurs œufs sur votre animal. Lorsque qu'il circule dans la maison, les œufs tombent et se répandent partout où il va.

Le cycle de l'œuf jusqu'à l'éclosion des puces prend environ trois semaines.

Par conséquent, si les puces présentes sur l'animal sont éliminées à la faveur de traitements antiparasitaires, de nouvelles puces émergent de l'habitat et ré-infestent votre chien chaque jour au gré de ses déplacements.

Comment traiter

Heureusement, des traitements de qualité existent !

Certains produits appelés "inhibiteur de croissance" vont stériliser les œufs de puces qui tombent de l'animal, qui, par conséquent, ne pourront pas poursuivre leur cycle dans votre canapé !

Si votre habitat est infesté, passez l'aspirateur partout dans les recoins de façon à éliminer au maximum les larves et les œufs. Puis décontaminez les lieux à l'aide d'un spray prévu à cet effet.

Tiques

Les chiens peuvent être allergiques aux piqûres de puces et c'est d'ailleurs la première cause de consultation en dermatologie. Mais les tiques sont bien plus dangereuses. Lorsque l'animal en est porteur, il faut agir rapidement. Le but : les tuer au plus vite afin d'éviter qu'elles n'aient le temps de transmettre certaines maladies graves et mortelles au chien (piroplasmose, borreliose, ehrlichiose, et maladies émergentes).

En piquant le chien, la tique prélève du sang et injecte des bactéries ou des virus. Attention, certaines de ces maladies sont des zoonoses (maladies communes à l'homme et à l'animal). Votre vétérinaire peut vous proposer une vaccination contre les maladies véhiculées par les tiques.

Mauvais gestes

On a beaucoup entendu dire qu'on pouvait endormir les tiques avec un coton imbibé d'éther ou les retirer à la main au risque de les écraser. Aujourd'hui, tout cela est définitivement à proscrire. La raison : cela provoque une réaction chez la tique qui va diffuser des agents pathogènes qu'elle n'avait pas encore transmis à l'animal. Donc, retirer une tique soi-même, oui, mais avec un accessoire adapté (crochet à tiques).

Echec de traitement

A ce jour, il n'existe pas de résistance aux molécules chez les puces et les tiques. Si votre animal est toujours infesté, remettez en cause votre mode de traitement (fréquence de traitement inadaptée, propriétaire qui ne sait pas que l'animal peut se ré-infester chez lui, etc.).

Le spray ou la pipette doivent être appliqués sur une peau sèche. Ne baignez pas votre animal durant les 48 h qui précèdent ou qui suivent l'application du produit. Le produit doit être déposé sur la peau et non sur les poils. Un tiers des échecs de traitement est dû à ce genre d'erreur.

DEMONSTRATIONS DU CLUB EN 2012

- Le Mardi 01 Mai à partir de 13H30 à Pierrefitte es Bois à l'occasion de La Foire aux Chieuves.
- Le Dimanche 27 Mai à partir de 13H30 à St Martin sur Ocre à l'occasion de La Brocante - Fête de la St Cochon
- Le Dimanche 24 Juin à partir de 13H30 à Sury près Lere à l'occasion de La Brocante
- Le Dimanche 15 Juillet à partir de 10H00 à Lere à l'occasion de La Brocante – Fête du Chien.
- Le Samedi 21 Juillet à partir de 10H00 à Belleville sur Loire à l'occasion de La Brocante – Fête de La Madeleine.

INFORMATIONS DE DERNIERE MINUTE

Le club a un nouveau **Moniteur en Education Canine 1er Degré : Mme Francine Lesenfants**

La **Fête Annuelle du Club** se tiendra le **SAMEDI 2 JUIN**, le programme vous sera communiqué prochainement. Mais sachez que comme les autres années, il y aura un concours pour les chiens et les maîtres et notre fameux quizz pour les maîtres. Alors commencez déjà à réviser !!!

Directeur de publication : Frédéric Aubry

Rédacteur en Chef : Guy Perrichon

Comité de rédaction : Francine Lesenfants – Laetitia Regnier

Contact pour le "Petit Journal Canin" : Guy PERRICHON - Email : perrichon.guy@orange.fr